

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 13/01/2025

Le 13 janvier 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bilhères en Ossau s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 6 janvier 2025 et transmise par courrier le 6 janvier 2025 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribé Hervé, Mme Pelletier Maryline, M. Cambier Hervé, Mme Garrocq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Som Michèle, Mme Martinache Marie-Claire, M. Paroix Joseph.

Absents : Mme Mestejannot Claire.

Secrétaire de séance : Mme Pelletier Maryline.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Demande dotation d'équipement des territoires ruraux DETR 2025
- Solidarité avec la population de MAYOTTE
- Affaires diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024.

1. DÉLIBÉRATION N° 2025-01 : DETR 2025 : Rénovation de la salle des fêtes de Bilhères

Le Maire rappelle qu'il est possible de faire une demande de subvention auprès des services de l'Etat concernant le projet de rénovation de la salle des fêtes de Bilhères.

Le Maire précise que la Préfecture des Pyrénées Atlantiques demande à ce que le Conseil Municipal prenne une délibération approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

Rénovation salle des fêtes : 110 470.60 € HT
Montant DETR demandée (40%) : 44 188.24 € HT
Autofinancement du projet : 66 282.36 € HT

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**
Le Conseil Municipal

APPROUVE ce projet de rénovation de la salle des fêtes de Bilhères et le plan de financement ci-dessus,

Et,

DECIDE de demander la DETR pour l'année 2025 aux services de l'Etat pour la rénovation de la salle des fêtes de Bilhères.

2. DÉLIBÉRATION N° 2025-02 : Solidarité avec la population de MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bilhères en Ossau tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil de Bilhères en Ossau que la Commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500€
- À la Croix rouge 98 rue DIDOT 75694 PARIS CEDEX 14

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir largement délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDENT de faire un don d'un montant de 500€
- CHARGENT M. le Maire de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses :

- Les vœux du Maire et du Conseil Municipal se feront le jeudi 23 janvier 2025 à la salle des fêtes de Bilhères à 18h30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01/2025 à 02/2025.

Liste des membres présents :

M. Bonnemason Bernard, M. Javelaud Olivier, M. Arribe Hervé, Mme Pelletier Maryline, M. Cambier Hervé, Mme Garrocq Anne-Marie, M. Carrierbe Jean-Bernard, Mme Som Michèle, Mme Martinache Marie-Claire, M. Paroix Joseph.

<u>Signature du Maire :</u> 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
--	---